Le Livret SNJ du journaliste

par François BOISSARIE et Jean-Paul GARNIER

SYNDICAT — Les relations internationales

L'exigence de contacts internationaux nourris est très vite apparue essentielle dans les années 20 à ceux qui, en France, au sein du SNJ, initièrent et bâtirent les fondements du statut des journalistes (cf. fiche « Histoire du SNJ »).

Au demeurant, les relations professionnelles « transfrontières » n'étaient pas, jusque là, en friche. L'Union internationale des associations de presse, née en 1892 à Anvers (Belgique), avait semé en bonne terre en favorisant *« des actions communes entre les associations de journalistes et les associations de journaux dans tous les pays, relatives à des questions professionnelles ayant un intérêt commun »*.

Les acquis furent repris en compte par la première Fédération internationale des journalistes, créée en 1926 sous l'impulsion du SNJ. C'est d'ailleurs Georges Bourdon, président du SNJ depuis 1922, qui est le premier président de la fédération internationale. On mesure la juste multiplication et la richesse des échanges entre syndicats nationaux à la lecture du rapport parlementaire Guernut-Brachard qui aboutira à la loi de 1935, base de notre statut (*). Une partie essentielle de ce rapport développe, en effet, les acquis statutaires obtenus par les syndicats de journalistes hors de nos frontières.

Cependant, au cours des années 30, l'impact (déjà) des divisions idéologiques et nationales en Europe est tel qu'il condamne la FIJ à l'immobilité.

Peu après le début de la Deuxième Guerre mondiale, cette première FIJ cesse d'exister. En 1941, le syndicat national des journalistes en Grande-Bretagne et en Irlande (NUJ) décide d'apporter un nouveau souffle à l'internationale. Avec l'aide de la NUJ, une nouvelle Fédération internationale des journalistes des pays libres et alliés est mise sur pied à Londres. Différents pays y sont représentés par des journalistes séjournant en Angleterre.

En juin 1946, des journalistes de vingt et un pays se réunissent à Copenhague (Danemark) pour jeter les bases d'une organisation mondiale. L'ancienne FIJ et l'Organisation du temps de guerre sont officiellement dissoutes et l'on fonde l'Organisation internationale des journalistes. Cependant, dès 1947, apparaissent les prémisses de ce que l'on a communément appelé la « guerre froide » et l'OIJ, hélas, n'échappe pas à ses conséquences. L'éclatement s'ensuit en 1948 à Budapest. Cette rupture aboutit, en 1951, à la reconstitution de la FIJ qui établit son siège à Bruxelles.

Les premiers congrès, et notamment celui de Bruxelles, en 1952, structurent la FIJ. A noter que l'OIJ y figure parmi les invités. En 1954, le deuxième congrès mondial se réunit à Bordeaux. Après un long débat y est adoptée une Déclaration des devoirs des journalistes qui s'inscrit, dès lors, entre la Charte initiée par le SNJ en 1918 et révisée en 1938 et la Déclaration des devoirs et des droits qui sera adoptée à Munich en 1971. Le congrès mondial de la FIJ, en 1986, amendera la Déclaration des devoirs en 1954, intitulée désormais « Déclaration de la FIJ sur la conduite des journalistes ».

(*) Lecture hautement conseillée à tous les journalistes et, a fortiori, aux adhérents et délégués SNJ.

De son côté, l'OIJ, qui établit sa base à Prague, se concentre sur le « glacis » des pays de l'Est. Cette longue période, qui ne trouvera son terme qu'à l'écroulement du mur de Berlin, va nourrir, hélas, une guerre de tranchées entre l'OIJ et la FIJ, l'Est et l'Ouest.

Cette stérile guerre de positions amène le SNJ, en 1980, à prendre ses distances en se retirant de la FIJ, notre organisation estimant au surplus que la fédération bruxelloise, dominée par les syndicats anglo-américains, a une image passéiste et ressemble à un colosse aux pieds d'argile. Le SNJ rejoint alors dans le « non-alignement » plusieurs pays du tiers monde qui, refusant la politique des blocs, cherchent une troisième voie.

Cependant, en 89, la FIJ ayant « fait sa révolution », brisé la loi du silence avec l'OIJ et multiplié les échanges, le SNJ, à son congrès de Caen-Hérouville Saint-Clair, décide d'y adhérer à nouveau.

Depuis lors, et notamment sous l'impulsion des syndicats européens qui constituent, au sein de la FIJ, un groupement actif, les rencontres, les documents de travail, nourrissent la réflexion des syndicats nationaux et les accords conclus avec les employeurs. Parallèlement et sous les coups de l'éclatement du bloc communiste, l'OIJ de Prague, ayant perdu de nombreux adhérents, affiliés aujourd'hui à Bruxelles, tente malaisément de survivre.

En 1991, préparées à Bruxelles, des « Assises européennes » réunissant des syndicats de journalistes, des confédérations et des organisations patronales de presse se tiennent à Luxembourg. La moindre des surprises n'y fut pas, pour la délégation SNJ, de voir les patrons français érigés en progressistes, notamment face aux Allemands et aux Anglais et, surtout, de constater que le statut des journalistes français servait de modèle et d'exemple à de nombreux pays. Une ombre à ce tableau persiste aujourd'hui à l'orée du deuxième millénaire : un rapport de forces dans l'Hexagone inversement proportionnel à ce « capital » statutaire. Un sacré challenge pour le SNJ.

F.B.

La FIJ, sise à Bruxelles regroupe quelque 75 syndicats nationaux émanant de 57 pays, lesquels totalisent plus de 300 000 journalistes. La fédération, qui délivre une carte internationale - disponible au SNJ - édite un bulletin d'information intérieur et de nombreuses notes documentaires. Elle tient congrès tous les trois ans.